MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2123 11 août 2014

SOMMAIRE

4ess - ITELUX Sàrl101861	EuroHealth S.à r.l10	1858
Aberdeen Germany S S.à r.l101863	Geldilux-TS-2013 S.A10)1859
Aberdeen Shopping 1 S.à r.l101864	Gerhards Prüfgesellschaft S.à r.l10)1858
Advent EuroHealth (Luxembourg) Hold-	Idea Sicav 110)1859
ing S.à r.l101863	Immobilière Schockweiler & Bäumler S.à	
Advent Hera (Luxembourg) Holding S.à	r.l)1881
r.l	Isle Lux S.à r.l10	1888)
Advent Hera (Luxembourg) S.à r.l 101864	Kansole Lux S.à.r.l10)1861
Advent Key Investor S.à r.l101866	Kensy Capital S.A)186 4
Advent Key (Luxembourg) Holding S.à r.l.	Kerlux S.à r.l10)1860
101865	Kohlenberg & Ruppert Premium Proper-	
Advent Key (Luxembourg) S.à r.l101866	ties S.A10)1865
Advent Water (Luxembourg) Holding S.à	Lutchi S.A)1867
r.l101866	Peppermint Holding S.A10)1883
AH Group GmbH101862	Renoir Shareco S.à r.l10)1866
Alaeo Partnership Sàrl101890	Reynolds Finance & Co S.A10)1860
All-Sport International SA, SPF101875	Rocket International S.A10)1863
Amira Participations S.à r.l 101861	Rubino S.A	1887
AmTrust Re Epsilon101865	Samsonite International S.A	1858
Apple Tree Investments S.à r.l 101886	SI Asset Management10	1865
Arcitro S.A	The Sixth Belfry Properties (UK) S.A10	
Broad Street Loan Partners 2013 Onshore	Vasudevam S.A	
S.à r.l	Weisshorn S.à r.l10	1862
CastleBay Asia Flexible Fund SICAV-FIS	Wells Fargo Aircraft S.à r.l10	01860
101862	Wempro S.A10	
CPI Holding Luxembourg S.A101876	Windsor House (Lux) S.à r.l	
Cucina Holdings S.à r.l101904	(
Engine Europe Industrial Investment Co. I		

EuroHealth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 151.044.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juin 2014.

Référence de publication: 2014079086/10.

(140094158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

The Sixth Belfry Properties (UK) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.807.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2014.

Référence de publication: 2014078758/10.

(140092367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Gerhards Prüfgesellschaft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6681 Mertert, 1, rue de Manternach.

R.C.S. Luxembourg B 90.530.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 15. Mai 2014

1 und letzter Punkt der Tagesordnung:

Die Versammlung beschließt, den Gesellschaftssitz von L-6673 Mertert, 43, Cité Pierre Frieden, nach L-6681 Mertert, 1, rue de Manternach zu verlegen.

Für Gleichlautenden Auszug

Der Vorsitzende der Außerordentlichen Generalversammlung

Référence de publication: 2014079167/13.

(140092940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Samsonite International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.469.

Extrait des décisions de l'assemblée générale

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la société tenue en date du 5 juin 2014 à Luxembourg, que les actionnaires ont décidé:

- de renouveler le mandat d'administrateur de Mr. Kyle Gendreau pour une durée de 3 ans;
- de renouveler le mandat d'administrateur de Ms. Ying Yeh pour une durée de 3 ans;
- de nommer Mr. Tom Korbas, né le 31 mars 1951 à Boston aux Etats-Unis, résidant professionnellement au 575 West Street, Suite 110, Mansfield, Massachusetts 02048, Etats-Unis, en tant qu'administrateur de (a Société pour une durée de 3 ans; et
- de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg en tant que Réviseur d'entreprise agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014080206/21.

(140094847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Windsor House (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014078801/9.

(140092571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Geldilux-TS-2013 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt. R.C.S. Luxembourg B 177.783.

Extrait des décisions de l'actionnaire unique prises en date du 5 juin 2014.

L'actionnaire unique a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Smaïn Bouchareb, avec adresse professionnelle au 11, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, Administrateur:
 - Madame Candice de Boni, avec adresse professionnelle au 11, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, Président;
- Monsieur Jean-Robert Bartolini, avec adresse professionnelle au 11, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, Administrateur

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2014. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Juin 2014.

Référence de publication: 2014079951/17.

(140094115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Idea Sicav 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 39.814.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 23 mai 2014 à 11.00 heures au siège social.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises venant à échéance, l'Assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 23 mai 2014 décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes 2014:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Edoardo TUBIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Pier Paolo SQUILLANTE, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur;
- Monsieur Mauro GIUBERGIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur.

Réviseur d'entreprises:

KPMG Luxembourg S.à r.l., 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour IDEA SICAV 1

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2014080017/28.

(140094946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Wells Fargo Aircraft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 174.950.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Wells Fargo Aircraft S.à r.l. Intertrust (Luxembourg) S.a.r.l.

Référence de publication: 2014078790/11.

(140092166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Kerlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5626 Mondorf-les-Bains, 12, avenue Elise Deroche. R.C.S. Luxembourg B 167.168.

EXTRAIT

- Il résulte d'une lettre de démission datée du 23 décembre 2013 que Madame Catherine Plessy a démissionné de son mandat de gérante de la société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014080047/15.

(140093481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Reynolds Finance & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 95.363.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le mardi 27 mai 2014

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 27 mai 2014 que:

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler aux fonctions d'Administrateur les personnes suivantes:

- Maître FELTEN Bernard, avocat, né le 18 septembre 1964 à Schaerbeek (B), demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,
- Monsieur COLLOT Frédéric, directeur financier, né le 2 juillet 1974 à Arlon (B), demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, me Jean-Pierre Brasseur,
- Monsieur LECLIPTEUR Olivier, employé privé , né le 17/01/1969 à Rocourt (B), demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2019.

Le mandat du Commissaire venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler au poste de Commissaire et de réélire la personne suivante:

- La société à responsabilité limitée CD- Services S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le n° B 50564, établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2019. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2014080181/28.

(140094403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Vasudevam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 140.331.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 03 Juin 2014.

Référence de publication: 2014078779/10.

(140092652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

4ess - ITELUX Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9944 Beiler, 1, Hasselt.

R.C.S. Luxembourg B 89.195.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014078807/10.

(140092760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Amira Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Amira Participations S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014078865/11.

(140093285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Kansole Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.303.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 4 avril 2014

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte:

- la cession et le transfert de 100% des parts de Monsieur Andrei KURLIANDCHYK, né à Soligorsk (Béliorussie), le 20 février 1973, demeurant à B-1020 Bruxelles, 77/b5, avenue Mutsaard.

Les parts ont été attribuées comme suit:

- Madame Olga Nikolaevna KLICHEVITCH, commerçante, née à Soligorsk (Biélorussie) le 12 décembre 1974, demeurant à B - 1050 Bruxelles, 45 rue du Bailli

Cents et douze parts sociales 112

- Madame Yelena Vainilovich, née à Minsk (Belarus) le 12 septembre 1969, demeurant à B-1050 Bruxelles, 45 rue du Bailli

Onze parts sociales 11

- Monsieur Simon Bornschein, né à Braunschweig (Allemagne), le 27 Avril 1988, demeurant à B-1160 Bruxelles, 45 avenue des Meuniers

Deux parts sociales 2

POUR EXTRAIT CONFORME

Luxembourg, le 6 juin 2014.

Référence de publication: 2014080040/23.

(140094194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

AH Group GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 181.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014078884/9.

(140094164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Weisshorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 149.212.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant de votre société et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 mai 2014.

Claire-Hélène DUPONT.

Référence de publication: 2014078795/10.

(140092250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Wempro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 71, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 128.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014078796/10.

(140092539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

CastleBay Asia Flexible Fund SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Capital social: USD 60.000,00.

Siège social: L-2633 Luxembourg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 159.916.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2014

Composition du Conseil d'Administration:

- L'Assemblée a décidé de réélire Messieurs Sajal Choudhury, David Richardson et Monsieur Julian Reis en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2014.
- L'Assemblée a décidé de réélire Ernst & Young S.A. en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2014.

Au 13 mai 2014, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Sajal Choudhury
- M. David Richardson
- M. Julian Reis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 juin 2014.

CastleBay Asia Flexible Fund SICAV- FIS

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014079822/25.

(140094967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Advent EuroHealth (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 151.038.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juin 2014.

Référence de publication: 2014078854/10.

(140093850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Advent Hera (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 159.299.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juin 2014.

Référence de publication: 2014078855/10.

(140093186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Aberdeen Germany S S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 155.704.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2014.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.à r.l.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2014078849/12.

(140093806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Rocket International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 170.088.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 3 juin 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Mrs Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Mr Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Mr Manuel HACK, Administrateur-Président, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'assemblée générale du 3 juin 2014 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 3 juin 2014.

Pour Rocket International S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014080185/22.

(140094222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Arcitro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 118.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014078903/9.

(140094119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Advent Hera (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 159.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2014.

Référence de publication: 2014078856/10.

(140093187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Aberdeen Shopping 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 118.313.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2014.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.à r.l.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2014078850/12.

(140092828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Kensy Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 147.188.

Il est porté à l'attention des actionnaires de la société KENSY CAPITAL S.A., ayant son siège au 38, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B - 147 188, que:

- La société Decia Invest S.A., ayant son siège au 38, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B -99 624, et dont le représentant permanent est Monsieur Guy FEITE, né le 22 juillet 1944, à Mont-Saint-Martin (France), et demeurant professionnellement au 38, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, a démissionnée de son mandat d'administrateur en date du 27 mai 2014,
- Monsieur Guy FEITE, né le 22 juillet 1944, à Mont-Saint-Martin (France), et demeurant professionnellement au 38, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'administrateur en date du 27 mai 2014,
- Monsieur Sébastien VACHON, né le 27 janvier 1976, à Dijon (France), et demeurant professionnellement au 38, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'administrateur en date du 27 mai 2014,
- La société MPM International S.A., ayant son siège social au 30, route de Luxembourg, L-6916 Roodt-sur-Syre, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69 702, a démissionné de son mandat du commissaire aux comptes en date du 22 mai 2014.

Luxembourg, le 5 juin 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014080044/23.

(140094276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Advent Key (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 156.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juin 2014.

Référence de publication: 2014078857/10.

(140093589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

AmTrust Re Epsilon, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 53.003.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société AMTRUST RE EPSILON

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014078866/11.

(140093907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Kohlenberg & Ruppert Premium Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.314.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2014.

Laia Pages Serra

Administrateur de Classe B

Référence de publication: 2014079261/13.

(140093661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

SI Asset Management, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 115.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 175.716.

Extrait des résolutions du Conseil de gérance du 28 mai 2014

En date du 28 mai 2014, le Conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note que les adresses professionnelles des gérants suivants ont changé:

- l'adresse professionnelle du gérant A, Alasdair YOUNIE, a changé du 21, Middle Road, BER WK04 Warwick, au 1 st Floor, 19, Par-la-Ville Road, Hamilton HM11, Bermuda;
- l'adresse professionnelle des gérants B, Richard Brekelmans et Elizabeth Timmer, a changé du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2014.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2014080217/20.

(140094074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Advent Key (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 156.021.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 05 juin 2014.

Référence de publication: 2014078858/10.

(140093588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Advent Key Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 156.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juin 2014.

Référence de publication: 2014078859/10.

(140093732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Advent Water (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 148.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 04 juin 2014.

Référence de publication: 2014078860/10.

(140093341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Renoir Shareco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 185.019.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 6 juin 2014 les décisions suivantes:

- Révoquer M. Warren Justice en tant que gérant de classe B de la Société avec effet immédiat;
- Nommer M. Yann Mertz, né le 5 octobre 1972 à Saint-Denis, France, et ayant son adresse professionnelle au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
 - Reconnaître que le conseil de gérance est, dès lors composé, au 6 juin 2014 des personnes suivantes:
 - * M. Jean-Christophe Gladek, gérant de classe A;
 - * M. Patrick Mabry, gérant de classe A;
 - * M. Jason Stramel, gérant de classe A;
 - * M. Shaun Collins, gérant de classe A;
 - * M. Matthias Prochaska, gérant de classe B;
 - * M. Carlo Heck, gérant de classe B; et
 - * M. Yann Mertz, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2014.

Référence de publication: 2014080172/24.

(140095004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Lutchi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 187.538.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third of May.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Wouterus Jozef BUS, accountant, born on May 5h, 1964 in Wormerveer (Netherland), with address in Dolderseweg 110, NL-3734 BK Den Dolder, Netherlands,

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, with professional address in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities

Such appearing person, through his proxyholder, has required the officiating notary to enact the deed of association of a public limited company (société anonyme) to establish as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company ("société anonyme"), under the name of "Lutchi S.A." (hereinafter the "Company").
 - Art. 2. The duration of the Company is unlimited.
- **Art. 3.** The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies.

The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty one thousand Euro (31,000.-EUR), represented by three hundred and ten (310) shares of a par value of one hundred Euro (100,00 EUR) each.

Authorised capital

The corporate share capital may be increased from its present amount to EUR 1,000,000.- (one million euro) by the creation and the issue of new shares with a par value of 100.- EUR (one hundred euro) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares,
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 21 day of the month of June at 14.00 hours If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.
- **Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

- **Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on 1 st of January of each year and shall terminate on 31 st of December of the same year.
- **Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the Articles of incorporation

Art. 18. These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

- 1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31 st of December 2014.
- 2.- The first General Meeting will be held in the year 2015.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, all the 310 shares have been subscribed by Mr. Wouterus Jozef BUS, and have been fully paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash so that the amount of thirty one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Costs

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company or which are to be born by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately EUR 1,150.-.

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

I. The following person is appointed as director:

Mr. Wouterus Jozef BUS, accountant, born on May 5h, 1964 in Wormerveer (Netherland), with address in Dolderseweg 110, NL-3734 BK Den Dolder, Netherlands.

His mandate shall end after the annual general meeting in 2020.

II The following company is appointed as statutory auditor for a period ending at the date of the Annual General Meeting to be held in 2020:

Oxford Tax Advisory S.A., public limited liability company («société anonyme») having its registered office at L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons Malades, filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg («Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg») section B, under the number 89.456.

III. The registered seat of the Company shall be in L-1260 Luxembourg, 5 Rue de Bonnevoie.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the appearing person, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Wouterus Jozef BUS, expert-comptable, né le 5 mai 1964 Wormerveer (Pays-Bas), demeurant à Dolderseweg 110, NL-3734 BK Den Dolder, (Pays-Bas),

ici représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

- **Art. 1** er . Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "Lutchi SA" (ci-après la "Société").
 - Art. 2. La durée la de Société est illimitée.
- **Art. 3.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la cons-

truction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Capital autorisé:

Le capital social de la société pourra être porté à 1.000.000,- EUR (un million d'euros) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2.de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 21 jour du mois de Juin à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.
- **Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

- **Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente-et-un décembre de la même année.
- Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés les 310 des actions ont été souscrites par l'actionnaire Monsieur Wouterus Jozef BUS, prénommé, et ont été entièrement libérées par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et une mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.150,-.

Décisions de l'actionnaire unique

Le comparant prédésigné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'administrateur unique:

I. Est nommé à la fonction d'administrateurs:

Monsieur Wouterus Jozef BUS, expert-comptable, né le 5 mai 1964 Wormerveer (Pays-Bas), demeurant à Dolderseweg 110, NL-3734 BK Den Dolder, (Pays-Bas).

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2020.

II. La société suivante est nommée commissaire aux comptes pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle se réunissant 2020:

Oxford Tax Advisory S.A., société anonyme ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons Malades, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 89.456.

III. Le siège social de la Société est fixé à L-1260 Luxembourg, 5 Rue de Bonnevoie.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 mai 2014. Relation GRE/2014/2176. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 juin 2014.

Référence de publication: 2014080061/474.

(140094349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

All-Sport International SA, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 39.673.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALL-SPORT INTERNATIONAL. S.A., SPF

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014078886/12.

(140093077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

CPI Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 149.373.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of May, at 5 p.m. Central European Time, before us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "General Meeting") of the company CPI Holding Luxembourg S.A., a public limited liability company (société anonyme) under voluntary liquidation, governed by the laws of the Grand-duchy of Luxembourg ("Luxembourg"), having its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149373 (the "Company"). The Company was incorporated by a deed received by Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg, on 27 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2453 on 17 December 2009, as amended several times and lastly by a deed received by the undersigned notary on 21 March 2014, in course of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The General Meeting was presided by Me Jérémie FERRIAN, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed Me Coralie PAUWELS, lawyer, residing professionally in Luxembourg as secretary (the "Secretary").

The General Meeting elected as scrutinizer Me Yann PAYEN, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the "Scrutineer").

These persons composed the bureau of the General Meeting (the "Bureau").

Having thus been constituted, the Bureau drew up the attendance list (the "Attendance List"), which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder(s) representing the shareholders authorized to vote and by the members of the Bureau and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The Chairman then requested the notary to state that:

- I. Pursuant to a deed received by the undersigned notary on 21 March 2014, in course of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:
 - i. the Company has been put into voluntary liquidation;
- ii. Mayfair Trust S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, Millewee, L-7257 Walferdange, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 112.769, was appointed as liquidator of the Company (the "Liquidator"); and
- iii. Grant Thornton Weber & Bontemps S.A. (formerly Grant Thornton Tax & Accounting S.A.), a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 7a, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B. 183.690, was appointed as liquidation auditor (commissaire à la liquidation) (the "Auditor").
- II. The Liquidator, after having proceeded to the realization of the remaining assets and liabilities of the Company, prepared the Liquidator's Report and the Closing Accounts (as those terms are defined hereinafter) for submission to the Shareholders (as this term is defined hereinafter).
- III. It results from the Liquidator's Report dated 30 April 2014 that "the liquidation is completed" and that the Liquidator proposes to close the liquidation of the Company.
- IV. The Auditor reviewed both the Liquidator's Report and the Closing Accounts and issued the Auditor's Report (as this term is defined hereinafter) accordingly.
- V. It results the Auditor's Report dated 7 May 2014 that "Based on our work, nothing has come to our attention that causes us to believe that the accompanying liquidation accounts presenting a nil net asset value and showing a loss amounting to EUR 13,276.00 are not presented fairly, in all material respects, in accordance with Luxembourg legal and regulatory requirements. The description part of the liquidator's report is in accordance with the liquidation accounts".
- VI. The shareholders of the Company were duly convened to the General Meeting by convening notice sent by registered mail on 9 May 2014, i.e. at least ten days before the date of the General Meeting, in accordance with the provisions of article 70 paragraph 7 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and the article 8.4 of the Company's articles of association.
- VII. The share capital of the Company is set at EUR 40,000 (forty thousand Euro), represented by 400,000 (four hundred thousand) shares having a nominal value of EUR 0.10 (ten Euro cent) each, all in registered form and entirely paid up.
- VIII. According to articles 8.2.2. and 8.3 of the articles of association of the Company, the resolutions to be taken in relation to the below-mentioned agenda of the General Meeting require an attendance quorum of 60% of the aggregate

voting rights of the Company and shall be adopted upon a qualified majority vote of 70% of the shareholders attending or represented.

- IX. According to the attendance list, eighteen (18) shareholders of the Company (the "Shareholders"), representing 86.60 % of the share capital of the Company authorized to vote, were present or validly represented at the General Meeting. The General Meeting could thus validly deliberate on all items listed on the below Agenda (as this term is defined here below).
 - X. The agenda of the General Meeting (the "Agenda") was the following:
- 1. Examination and approval of (i) the report prepared by the liquidator (liquidateur) of the Company in connection to the realization of the assets and liabilities of the Company under the liquidation process (the "Liquidator's Report"), and of (ii) the interim accounts of the Company as of 30 April 2014, being the closing liquidation accounts (the "Closing Accounts");
- 2. Examination and approval of the report drawn up by the liquidation auditor (commissaire à la liquidation) in connection with the liquidation of the Company (the "Auditor's Report");
- 3. Discharge (quitus) to be granted to the liquidator (liquidateur) for the performance of its mandate in relation to the liquidation of the Company;
- 4. Discharge (quitus) to be granted to the liquidation auditor (commissaire à la liquidation) for the performance of its mandate in relation to the liquidation of the Company;
- 5. Approval of the transfer of the remaining assets of the Company as to be reflected in the Closing Accounts, as the case may be, to the shareholders of the Company in proportion to their participation in the share capital of the Company;
- 6. Determination of the place where the books of the Company shall be kept for a period of five years after the closing of the Company's liquidation;
 - 7. Approval of the closing of the Company's liquidation; and
 - 8. Miscellaneous.
- XI. The following documents were made available to the Shareholders together with any relevant information relating to the items of the Agenda:
 - i. the Liquidator's Report;
 - ii. the Closing Accounts; and
 - iii. the Auditor's Report.

XII. The General Meeting, having approved the Chairman's statement and having been validly constituted and convened, has deliberated and taken the following resolutions:

First resolution

Having been familiarized with the Liquidator's Report and the Auditor's Report, the General Meeting resolved to approve these reports.

Through the acknowledgement hereby of the conclusions laid down in the Liquidator's Report and the Auditor's Report, the General Meeting further resolved to approve the Closing Accounts.

The Liquidator's Report, the Closing Accounts and the Auditor's Report, after having been signed "ne variertur" by the proxy holder(s) representing the Shareholders and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

This resolution was passed by:

Votes for	346,414 shares representing	100 % of the voting shares present or represented
Votes against	0 share representing	0 % of the voting shares present or represented
Abstentions	0 share representing	$0\ \%$ of the voting shares present or represented

Second resolution

The General Meeting resolved to grant full discharge (quitus) to the Liquidator and the Auditor for the performance of their mandates.

This resolution was passed by:

Votes for	346,414 shares representing	100 % of the voting shares present or represented
Votes against	0 share representing	0 % of the voting shares present or represented
Abstentions	0 share representing	0 % of the voting shares present or represented

Third resolution

The General Meeting acknowledged and approved to the extent necessary that, on the basis of the Closing Accounts, the Company has no remaining assets to be allocated to the shareholders further the completion of the liquidation process.

This resolution was passed by:

Votes for	346,414 shares representing	100 % of the voting shares present or represented
Votes against	0 share representing	0 % of the voting shares present or represented
Abstentions	0 share representing	0 % of the voting shares present or represented

Fourth resolution

The General Meeting resolved to keep the books of the Company for a period of five years at the following address: 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

This resolution was passed b	This i	resolutio	on was	passed	by:
------------------------------	--------	-----------	--------	--------	-----

Votes for	346,414 shares representing	100 % of the voting shares present or represented
Votes against	0 share representing	0 % of the voting shares present or represented
Abstentions	0 share representing	0 % of the voting shares present or represented

Fifth resolution

The General Meeting declared the liquidation of the Company terminated and closed with effect as of the date of the present deed.

This resolution was passed by:

Votes for	346,414 shares representing	100 % of the voting shares present or represented	
Votes against	0 share representing	0 % of the voting shares present or represented	
Abstentions	0 share representing	$0\ \%$ of the voting shares present or represented	
With no other outstanding points on the agenda, the General Meeting was closed at 5.30 p.m. Central European Time.			

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately EUR 1,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the members of the Bureau and of the proxy holder(s) representing the Shareholders, the present deed is worded in English, followed by a French version.

On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the Bureau and the proxy holder(s) representing the Shareholders, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de mai, à dix-sept heures,

par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires («l'Assemblée Générale») de la société CPI Holding Luxembourg S.A., une société anonyme en liquidation volontaire, régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg («Luxembourg»), ayant son siège social à 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149373 (la «Société»). La Société a été constituée suivant un acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en date du 27 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2453 du 17 décembre 2009, acte ayant été modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire soussigné le 21 mars 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée Générale s'est ouverte sous la présidence de Maître Jérémie FERRIAN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Président»).

Le Président a désigné comme secrétaire Maître Coralie PAUWELS, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Secrétaire»).

L'Assemblée Générale a désigné comme scrutateur Maître Yann PAYEN, avocat à la Cour, demeurant professionnel-lement à Luxembourg (le «Scrutateur»).

Ces personnes ont constitué le bureau de l'Assemblée Générale (le «Bureau»).

Le Bureau ayant ainsi été constitué a dressé la liste de présence (la «Liste de Présence») qui, après avoir été signée "ne varietur" par le(s) mandataire(s) des actionnaires autorisés à voter ainsi que par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations pour être soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Le Président a requis le notaire d'acter que:

- I. Suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 mars 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:
 - i. la Société a été a été mise en liquidation volontaire;
- ii. Mayfair Trust S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 2, Millewee, L-7257 Walferdange, immatriculée au du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.769, a été nommée en qualité de liquidateur de la Société (le «Liquidateur»); et
- iii. Grant Thornton Weber & Bontemps S.A. (anciennement Grant Thornton Tax & Accounting S.A.), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social sis au 7a, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.690, a été nommée en qualité de commissaire à la liquidation (le «Commissaire»).
- II. Le Liquidateur, après avoir procédé à la réalisation des actifs et passifs restants de la Société, a préparé le Rapport du Liquidateur et les Comptes de Clôture (tels que définis ci-après) en vue de les soumettre aux Actionnaires (tel que défini ci-après).
- III. Il ressort du Rapport du Liquidateur émis en date du 30 avril 2014, suivant une traduction libre de la conclusion dudit rapport, que «la liquidation a été dûment accomplie» et que le Liquidateur propose de clôturer la liquidation de la Société.
- IV. Le Commissaire a examiné ensemble le Rapport du Liquidateur et les Comptes de Clôture et a émis le Rapport du Commissaire (tel que défini ci-après) en conséquence.
- V. Il ressort du Rapport du Commissaire émis en date du 7 mai 2014, suivant une traduction libre de la conclusion dudit rapport, que «Sur base de notre examen, aucun élément n'a été porté à notre attention qui nous porte à croire que les comptes de liquidation joints, présentant des actifs d'une valeur nulle et faisant apparaître une perte de EUR 13.276, ne représentent pas une image fidèle, à tous les égards, au regard du droit luxembourgeois et des exigences réglementaires. La partie descriptive du rapport du liquidateur est conforme aux comptes de liquidation».
- VI. Les actionnaires de la Société ont été dûment convoqués à l'Assemblée Générale par des notices de convocations envoyées par courriers recommandés postés le 9 Mai 2014, c'est à dire au moins dix jours avant la tenue de l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 70 paragraphe 7 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et l'article 8.4 des statuts de la Société.
- VII. Le capital social de la Société s'élève à EUR 40.000 (quarante mille euros), représenté par 400.000 (quatre cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 0,10 (dix centimes d'euro) chacune, toutes sous forme nominative et entièrement libérées.
- VIII. Conformément aux articles 8.2.2. et 8.3 des statuts de la Société, les résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale reproduit ci-dessous requièrent un quorum de présence de 60% du total des droits de vote de la Société et devront être adoptées à la majorité qualifiée de 70% des actionnaires présents ou représentés.
- IX. Conformément à la liste de présence, dix-huit (18) actionnaires de la Société (les «Actionnaires»), représentant 86,60 % du capital social de la Société autorisé à voter, étaient présents ou valablement représentés à l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale a pu en conséquence valablement délibérer et statuer sur tous les points portés à l'Ordre du Jour (tel que défini ci-dessous).
 - X. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale (l'«Ordre du jour») était le suivant:
- 1. Examen et approbation (i) du rapport établi par le liquidateur de la Société en relation avec la réalisation des actifs et passifs de la Société effectuée dans le cadre des opérations de liquidation de la Société (le «Rapport du Liquidateur») et (ii) des comptes intérimaires de la Société au 30 avril 2014, lesquels constituent les comptes clôture de la liquidation (les «Comptes de Clôture»);
- 2. Examen et approbation du rapport établi par le commissaire à la liquidation dans le cadre de la liquidation de la Société (le «Rapport du Commissaire»);
- 3. Décharge (quitus) à accorder au liquidateur pour l'exécution de son mandat dans le cadre de la liquidation de la Société;
- 4. Décharge (quitus) à accorder au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat dans le cadre de la liquidation de la Société;
- 5. Approbation du transfert des actifs restants de la Société, tels qu'ils sont reflétés dans les Comptes de Clôture, le cas échéant, aux actionnaires de la Société au pro rata de leur participation dans le capital social de la Société;
- 6. Détermination de l'endroit où les livres de la Société seront conservés pendant une période de cinq ans après la clôture de la liquidation de la Société;
 - 7. Approbation de la clôture de la liquidation de la Société; et
 - 8. Divers
- XI. Les documents suivants ont été mis à la disposition des Actionnaires ainsi que toute information pertinente en lien avec les points figurant à l'Ordre du jour:
 - i. le Rapport du Liquidateur;

- ii. les Comptes de Clôture; et
- iii. le Rapport du Commissaire.
- XII. L'Assemblée Générale, ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Ayant pris connaissance du Rapport du Liquidateur et du Rapport du Commissaire, l'Assemblée Générale a décidé d'approuver ces rapports.

Ayant pris note des conclusions énoncées ci-avant telles qu'elles figurent dans le Rapport du Liquidateur et dans le Rapport du Commissaire, l'Assemblée Générale a par ailleurs décidé d'approuver les Comptes de Clôture.

Le Rapport du Liquidateur, les Comptes de Clôture et le Rapport du Commissaire, après avoir été signés «ne varietur» par le(s) mandataire(s) des Actionnaires et par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte et seront enregistrés avec lui auprès de l'administration de l'enregistrement.

Cette résolution a été adoptée par:		
Votes pour	346.414 actions représentant	100 % des actions conférant un droit
		de vote présentes ou représentées
Votes contre	0 action représentant	0 % des actions conférant un droit
		de vote présentes ou représentées
Abstentions	0 action représentant	0 % des actions conférant un droit
		de vote présentes ou représentées

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale a donné pleine décharge (quitus) au Liquidateur et au Commissaire pour l'exécution de leurs mandats.

Cette résolution a été adoptée par:		
Votes pour	346.414 actions représentant	100 % des actions conférant un droit
		de vote présentes ou représentées
Votes contre	0 action représentant	0 % des actions conférant un droit
		de vote présentes ou représentées
Abstentions	0 action représentant	0 % des actions conférant un droit
		de vote présentes ou représentées

Troisième résolution

L'Assemblée Générale a reconnu et approuvé, dans la mesure nécessaire, que, sur base des Comptes de Clôture, la Société n'a aucun actif restant à allouer aux actionnaires une fois la procédure de liquidation achevée.

Cette résolution a été adoptée par:		
Votes pour	346.414 actions représentant	100 % des actions conférant un droit
		de vote présentes ou représentées
Votes contre	0 action représentant	0 % des actions conférant un droit
		de vote présentes ou représentées
Abstentions	0 action représentant	0 % des actions conférant un droit
		de vote présentes ou représentées

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de conserver les livres de la Société pendant une période de cinq années à l'adresse suivante: 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Cette résolution a été adoptée par:		
Votes pour	346.414 actions représentant	100 % des actions conférant un droit
		de vote présentes ou représentées
Votes contre	0 action représentant	0 % des actions conférant un droit
		de vote présentes ou représentées
Abstentions	0 action représentant	0 % des actions conférant un droit
		de vote présentes ou représentées

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale a déclaré que la liquidation de la Société est terminée avec effet à la date du présent acte. Cette résolution a été adoptée par:

101881

Votes pour	346.414 actions représentant	100 % des actions conférant un droit
		de vote présentes ou représentées
Votes contre	0 action représentant	0 % des actions conférant un droit
		de vote présentes ou représentées
Abstentions	0 action représentant	0 % des actions conférant un droit
		de vote présentes ou représentées

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée à 17h30 (Heure d'Europe Centrale),

Frais

Le montant des frais, coûts, rémunération et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, est estimé à 1.500,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des membres du Bureau et du/des mandataire(s) représentant les Actionnaires, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, Le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux membres du Bureau et au(x) mandataire(s) représentant les Actionnaires, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Jérémie FERRIAN, Coralie PAUWELS, Yann PAYEN Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mai 2014. Relation GRE/2014/2090. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 5 juin 2014.

Référence de publication: 2014081481/298.

(140096237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Immobilière Schockweiler & Bäumler S.à r.l, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-6947 Niederanven, 10-12, Z.I, Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 187.536.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1. Monsieur André Josy SCHOCKWEILER, agent immobilier, né à Luxembourg le 28 décembre 1977, demeurant à L-5451 Stadtbredimus, 4, Um Bongert;
- 2. Monsieur Martin Edgar BÄUMLER, salarié, né à Ettelbruck le 11 septembre 1974, demeurant à L-3340 Huncherange, 24, route d'Esch.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de Immobilière Schockweiler & Bäumler S.à r.l.
 - Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 3. La Société a pour objet social toutes opérations d'agent et de promoteur immobilier au sens de la loi du 2 septembre 2011.

En tant qu'agent immobilier, la Société se livre ou prête son concours à:

- l'achat, la vente, l'échange, la location ou sous-location en nu ou en meublé d'immeubles bâtis ou non bâtis;
- l'achat, la vente ou la location de fonds de commerce;
- la souscription, l'achat, la vente d'actions ou de parts de sociétés immobilières ou de tous autres titres conférant des droits réels immobiliers ou tous autres droits portant sur la propriété ou la jouissance de biens immobiliers.

En tant que promoteur immobilier, la Société fait réaliser par des hommes de l'art, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui, des constructions immobilières destinées à la vente. Elle fait les démarches nécessaires à la réalisation de la construction ou de la transformation et à la commercialisation des locaux.

La Société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-cinq (EUR 125,-) euros, chacune.
- **Art. 6.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

- **Art. 7.** Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.
- **Art. 8.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Les pouvoirs du/des gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa/leur nomination.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

- Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 12.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 13.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.
- **Art. 14.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé(e) unique ou les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 15.** Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération:

Toutes les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1 M. André Schockweiler, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2 M. Martin Bäumler, préqualifié, cinquante parts sociales	50
TOTAL: cent parts sociales	100

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire des associés

Les comparants qualifiés ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre de gérants est fixé à deux (2).
- 2. Sont nommé gérants de la société, pour une durée indéterminée:
- Monsieur André SCHOCKWEILER, agent immobilier, né à Luxembourg le 28 décembre 1977, demeurant à L-5451 Stadtbredimus, 4, Um Bongert, gérant technique;
- Monsieur Martin BÄUMLER, salarié, né à Ettelbruck le 11 septembre 1974, demeurant à L-3340 Huncherange, 24, route d'Esch, gérant administratif.

La société est en toutes circonstances valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants dont celle du gérant technique, soit par la seule signature du gérant technique.

3. L'adresse du siège social de la société est établie à L-6947 Niederanven, 10-12, Z.I. Bombicht.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Schockweiler, Bäumler, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 mai 2014. Relation: LAC/2014/24774. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 5 juin 2014.

Référence de publication: 2014080008/113.

(140094342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Peppermint Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 149.039.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-seventh day of the month of May;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "PEPPERMINT HOLDING S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 149039, (the"Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on October 14, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2278 of November 20, 2009,

and whose articles of association of the Company (the "Articles") have not been amended since.

The Meeting is presided by Mrs. Myriam SCUSSEL, employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The Chairman appointed Mr. Francesco CABASSI, employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, as secretary.

The Meeting elected Mr. Frédéric COLLET, employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

- 1) Decision to dissolve the Company and to put the Company into liquidation;
- 2) Granting of full discharge to the directors for the performance of their duties under their mandates;
- 3) Appointment of "Merlis S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée, as liquidator of the Company;
- 4) Determination of the powers of the liquidator of the Company and determination of its remuneration;
- 5) Miscellaneous.
- B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.
- C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.
- E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The Meeting decides, with immediate effect, to proceed with the anticipated dissolution of the Company and to put it into voluntary liquidation.

Second resolution:

The Meeting decides to grant a full discharge to the directors of the Company for the performance of their mandates until the date hereof.

The Meeting decides to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the directors of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof and to waive its right to pursue any legal action against the directors arising as a result of their management of the Company.

Third resolution

The Meeting decides to appoint the private limited liability company "Merlis S.à r.l.", established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 111320, as liquidator ("liquidateur") (the "Liquidator") of the Company.

Fourth resolution

The Meeting decides to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law").

The Meeting also decides to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds ("boni de liquidation") to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

No further item being on the agenda of the Meeting and nobody asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois de mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "PEPPERMINT HOLDING S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149039, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 14 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2278 du 20 novembre 2009,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis lors.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Myriam SCUSSEL, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le Présidente désigne Monsieur Francesco CABASSI, employé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Frédéric COLLET, employé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Décision de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation;
- 2) Décharge entière à accorder aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats;
- 3) Nomination de "Merlis S.à r.l.", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, en tant que liquidateur de la Société:
 - 4) Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de sa rémunération;
 - 5) Divers.
- B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.
- C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.
- D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.
- E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "Merlis S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111320, en tant que liquidateur (le "Liquidateur") de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. SCUSSEL, F. CABASSI, F. COLLET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2014. LAC/2014/24949. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 5 juin 2014.

Référence de publication: 2014080149/167.

(140094124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Apple Tree Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 174.489.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 décembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014078872/11.

(140093105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Rubino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 208, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 50.202.

L'an deux mil quatorze, le vingt-deux mai,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

«RUBINO SA»

avec siège social à L-8010 Strassen, 208, route d'Arlon,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B50.202,

constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 3 février 1995, publié au Mémorial C numéro 246 de 1995, page 11.774.

L'assemblée est présidée par Madame Lisiane RUBINO, négociante en textile, demeurant à B-6792 Halanzy, 15 rue Wishas:

Le président désigne comme secrétaire Madame Patricia RUBINO, employée privée, demeurant à B-6792 Halanzy, 63 rue de l'Industrie;

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lisiane RUBINO, négociante en textile, demeurant à B-6792 Halanzy, 15 rue Wisbas;

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Reste pareillement annexée aux présentes la procuration de l'associé représenté, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.
- II.- L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés et présents se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable. La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du Jour

- 1. Dissolution et mise en liquidation de la société;
- 2. Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la dissolution de la Société et de mettre ainsi volontairement la Société en liquidation (la «Liquidation»)

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Madame Lisiane RUBINO, négociante en textile, demeurant à B-6792 Halanzy, 15 rue Wisbas, à la fonction du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 141 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'associé unique décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur préparera un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Frais

Les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 1.300.- EUR (mille trois cents euros).

A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président a déclaré le présent procès-verbal clos.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante ainsi qu'aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signés: L. RUBINO, P. RUBINO, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 mai 2014. Relation: EAC/2014/7544. Reçu douze euros 12.-

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 11 juin 2014.

*

Référence de publication: 2014081840/68.

(140096158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Isle Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.088.950,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.729.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of the month of April,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Item Limited, a company incorporated under the laws of Malta, having its registered office at Block A, Ground Floor, Aviation Park, Civil Aviation Avenue, Luqa LQA, 9023 Malta (the "Sole Shareholder"), represented by Me Thomas Lugez, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 15 April 2014 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the Sole Shareholder and holding all the ten million four hundred ninety-three thousand (€10,493,000) shares in issue in Isle Lux S.àr.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B159.729 and incorporated on 3 March 2011 by deed of Maître Edouard DELOSCH, notary then residing in Rambrouch published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), under number C-1179 of 1 June 2011. The articles of association of the Company have been last amended by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 24 January 2014, not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

- (A) The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
 - (B) The items on which a resolution is to be passed are as follows:
- 1. Increase of the issued share capital by an amount of five hundred ninety-five thousand nine hundred fifty Euros (€595,950) from currently ten million four hundred ninety-three thousand Euros (€10,493,000) to eleven million eighty-eight thousand nine hundred fifty Euros (€11,088,950) by the creation and issue to the Sole Shareholder of five hundred ninety-five thousand nine hundred fifty (595,950) shares, each with a nominal value and subscription price of one Euro (€1.00), subscription and payment of the five hundred ninety-five thousand nine hundred fifty (595,950) shares by way of a contribution in cash of an aggregate amount of five hundred ninety-five thousand nine hundred fifty Euros (€595,950) and consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

Thereupon the Sole Shareholder has passed the following resolution:

Sole resolution

It is resolved to increase the issued share capital by an amount of five hundred ninety-five thousand nine hundred fifty Euros (€595,950) from currently ten million four hundred ninety-three thousand Euros (€10,493,000) to eleven million eighty-eight thousand nine hundred fifty Euros (€11,088,950) by the creation and issue to the Sole Shareholder of five hundred ninety-five thousand nine hundred fifty (595,950) shares (the "New Shares"), each with a nominal value and subscription price of one Euro (€1.00).

The New Shares have been subscribed at a total issue price of five hundred ninety-five thousand nine hundred fifty Euros (€595,950) and paid in cash by the Sole Shareholder, here represented as aforementioned, pursuant to a subscription form which having been signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Evidence of such payment for the New Shares has been given to the undersigned notary.

Consequently it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at eleven million eighty-eight thousand nine hundred fifty Euros (€11,088,950) divided into eleven million eighty-eight thousand nine hundred fifty (11,088,950) shares with a nominal value of one Euro (€1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the share-holders adopted in the manner required for amendment of these articles of association."

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about EUR 2,800,-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party and the Liquidator, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Item Limited, une société constituée en vertu des lois de Malte, ayant son siège social à Block A, Ground Floor, Aviation Park, Civil Aviation Avenue, Luqa LQA, 9023 Malte (l'«Associé Unique»), représentée par Me Thomas Lugez, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 15 avril 2014 (laquelle sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'associé unique et détenant l'intégralité des dix millions quatre cent quatre-vingt-treize mille (10.493.000) parts sociales émises par Isle Lux S.àr.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.729, et constituée le 3 mars 2011 suivant acte reçu de Maître Edouard Delosch, notaire résidant alors à Rambrouch, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro C-1179 du 1 er juin 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 24 janvier 2014 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, prénommé, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

- (A) L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales émises par la Société de sorte que des décisions pourront être prises valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - (B) Les points sur lesquels une résolution doit être adoptée sont les suivants:
- 1. Augmentation du capital social émis d'un montant de cinq cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent cinquante euros (595.950 €) afin de le porter de son montant actuel de dix millions quatre cent quatre-vingt-treize mille euros (10.493.000 €) à onze millions quatre-vingt-huit mille neuf cent cinquante euros (11.088.950 €) par la création et l'émission au profit de l'Associé Unique de cinq cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent cinquante (595.950) parts sociales, d'une valeur nominale et d'un prix de souscription d'un euro (1,00 €) chacune, la souscription et le paiement des cinq cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent cinquante (595.950) parts sociales par voie d'un apport en numéraire d'un montant total de cinq cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent cinquante euros (595.950 €), et modification en conséquence du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société.

Sur ce, l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Il est décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant de cinq cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent cinquante euros (595.950 €) afin de le porter de son montant actuel de dix millions quatre cent quatre-vingt-treize mille euros (10.493.000 €) à onze millions quatre-vingt-huit mille neuf cent cinquante euros (11.088.950 €) par la création et l'émission au profit de l'Associé Unique de cinq cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent cinquante (595.950) parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»), d'une valeur nominale et d'un prix de souscription d'un euro (1,00 €) chacune.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites à un prix total d'émission de cinq cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent cinquante euros (595.950 €) et payées en espèces par l'Associé Unique, ici représenté comme il est dit, conformément à un formulaire de souscription qui a été signé par la personne comparante et le notaire instrumentant et qui restera annexé au présent acte pour être soumis, avec lui, aux formalités d'enregistrement.

La preuve du paiement des Nouvelles Parts Sociales a été montrée au notaire soussigné.

Partant, il a été décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante: «Le capital social émis de la Société est fixé à onze millions quatre-vingt-huit mille neuf cent cinquante euros (11.088.950 €) divisé en onze millions quatre-vingt-huit mille neuf cent cinquante (11.088.950) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,00 €) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises en matière de modification des présents statuts.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui lui seront imputés dans le cadre de son augmentation du capital social au taux fixe d'enregistrement de la perception fiscale, sont estimés à approximativement EUR 2.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît qu'à la demande de la partie comparante aux présentes, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les textes français et anglais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante et au Liquidateur, ledit mandataire et le Liquidateur ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. LUGEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2014. Relation: LAC/2014/19070. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 juin 2014.

Référence de publication: 2014081628/121.

(140096758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Alaeo Partnership Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.793.877,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 163.159.

In the year two thousand thirteen, the seventh day of October, before Maître Francis Kesseler, notary residing in Eschsur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Alaeo Partnership S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163159 (the Company). The Company has been incorporated on 16 August 2011 pursuant to a deed executed before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Official Journal of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, No. 2596 of 26 October 2011, the articles of association of which have been amended most recently pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler dated 30 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 13 March 2013, number 608, page 29159.

There appeared:

Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, acting in her capacity as duly authorised representative of:

- 1. Carlos Muñoz Beraza, entrepreneur, born on 11 July 1969 in Murcia, Spain, with professional address at Calle Antonio Maura 11-12, Madrid, Spain;
- 2. Lázaro Ros Fernández-Matamoros, entrepreneur, born on 10 April 1948 in Sevilla, Spain, with professional address at Calle Francesc Vidal Sureda 62, Palma de Mallorca, Spain;
- 3. Bernardino Díaz-Andreu García, entrepreneur, born on 27 December 1970 in Madrid, Spain, with professional address at Avenida de América 52, Madrid, Spain;
- 4. Marco Comani, entrepreneur, born on 4 September 1968 in Roma, Italy, with professional address at Calle del Torrente de las Flores 51, 08024 Barcelona, Spain;

- 5. Román Pané Oromi, entrepreneur, born on 23 February 1959 in Palma de Mallorca, Spain, with professional address at Calle Catellarnau 12, Palma de Mallorca, Spain;
- 6. Soller Holdings Inc., a public company (sociedad anónima) under the laws of Panama, having its registered office at calle Alberto Navarro, Edificio Donando 51, el Cangrejo, Panama City, Panama, registered in Panama in the National Register under number 279135;
- 7. Gianfranco Eduardo Giacchetti Escudero, entrepreneur, born on 8 July 1967 in Lima, Peru, with professional address at Primera Avenida 3B, Torrelles de Llobregat, 08629 Barcelona, Spain;
- 8. Juan Carlos Iglesias, entrepreneur, born on 1 November 1970 in Madrid, Spain, with professional address at Calle Doctor Fleming 21, 08017 Barcelona, Spain;
- 9. David Torralba, entrepreneur, born on 16 March 1979 in Barcelona, Spain, with professional address at Calle Taquigraf Marti 6, Barcelona, Spain;
- 10. Josep Oriol Piña Salomo, entrepreneur, born on 24 January 1972 in Sabadell (Barcelona), Spain, with professional address at Calle Gracia 125, 08201 Barcelona, Spain;
- 11. Abeiro Gestión S.L., a company with limited liability (sociedad de responsabilidad limitada) under the laws of Spain, having its registered office at calle del General Rodrigo, 17, 2 nd Floor, 28003 Madrid, Spain, registered in Spain in the Mercantile Register of Madrid under number B82246117;
- 12. Metisano Investments Limited, a company with limited liability under the laws of Cyprus, having its registered office at 3 Chrysanthou Mylona Street, 3030 Limassol, Cyprus, registered in Cyprus with the Registrar of Companies under number 167762;
- 13. MOSOGA 92, S.L., a company with limited liability (sociedad de responsabilidad limitada) under the laws of Spain, having its registered office at calle del Barón de la Torre, 8-D, 28043 Madrid, Spain, registered in Spain in the Mercantile Register of Madrid under number B83560714;
- 14. Fabrice Jean Hubert de Gaudemar, entrepreneur, born on 4 April 1974 in Rueil-Malmaison, France, with professional address at 12 place Henri Bergson, 75008 Paris, France;
- 15. Edo Emile Friart, entrepreneur, born on 25 March 1979 in Beauvais, France, with professional address at 4 rue du 8 mai 1945, 60790, Valdampierre, France;
- 16. Jerome Nicolas Maillet, entrepreneur, born on 10 December 1976 in Paris, France, with professional address at 32 rue des Abbesses, 75018 Paris, France;
- 17. Javier Pujol Amat, entrepreneur, born on 28 May 1966 in Barcelona, Spain, with professional address at Avenida Can Picanyol 24, 081173 Sant Cugat del Vallés, Barcelona, Spain;
- 18. Gerard Vendrell Ariste, entrepreneur, born on 17 January 1976 in Lleida, Spain, with professional address at Calle Ramón y Cajal 2, 25003 Lérida Spain;
- 19. Alex de Jesús Camps, entrepreneur, born on 11 March 1972 in Barcelona, Spain, with professional address at Carrer Saqués 36 Pimer Piso, 08021 Barcelona, Spain;
- 20. Giorgio Minardi, entrepreneur, born on 20 April 1962 in Johannesburg, South-Africa, with professional address at Via Cavenaghi 2, Milano, Italy;
- 21. Gustav Adolf Wildpret O'Hep, entrepreneur, born on 15 March 1967 in Caracas, Venezuela, with professional address at Calle Salvia 5, 2B Las Rozas, 28232 Madrid, Spain;
- 22. Grup Clausen, S.L., a company with limited liability (sociedad de responsabilidad limitada) under the laws of Spain, having its registered office at passeig Manel Girona, 59, 2 nd Floor, 08034 Barcelona, Spain, registered in Spain in the Mercantile Register of Barcelona under number B63300891;
- 23. Emmsix Investments SL a company with limited liability (sociedad de responsabilidad limitada) under the laws of Spain, having its registered office at 143 11 Paseo de la Castellana, E-Madrid, Spain, with taxpayer identification number B-85.541.381;
- 24. Ricard Lozano, Commercial Manager, born on 6 April 1978, in Spain with address at 138 Ronda General Mitre, E-08006, Barcelona, Spain; and
- 25. Aurora Ventura, Chief People Officer, born on 25 th August 1966 in Barcelona, Spain with address at 18 Ocenao Pacifico, E-Sant Cigat del Vallés, Barcelona, Spain.

The persons named at (1) to (25) above being the Shareholders and each a Shareholder.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

- I. that all of the shares of the Company, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the resolutions which follow; and
 - II. that the Shareholders have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The entire share capital being represented at the present meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders here represented considering themselves duly convened and declaring themselves to have knowledge of the resolutions to be taken at the meeting, details of which have been communicated to each of them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to hereby increase the share capital of the Company from its present amount of seventeen thousand two hundred sixty nine Euro and six cents (EUR 17,269.06) by an aggregate amount of six hundred and sixty nine Euro and seventy one cents (EUR 669.71) by issuing (i) thirteen thousand three hundred and twelve (13,312) new class A shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the class A shares) and fifty-three thousand six hundred fifty-nine (53,659) new class C shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the class C shares) to the Shareholders as identified in the table below (the Table).

Subscription and payment

The Shareholders resolve to hereby accept and record the following subscriptions for and full payment of the share capital increase as detailed in the Table, each Shareholder (as identified in column 1 of the Table) hereby agreeing:

- (i) to subscribe for the number of shares as listed opposite his/her/its name in column 2 of the Table; and
- (ii) to fully pay up such shares by way of a contribution in cash amounting to the sum of the amounts set out opposite his/her/its name in column 3 and column 4 of the Table:

nis/her/its name in column 3 and column 4 of the Table:			
Shareholders	Class and number	Amount	Amount
	of shares issued	allocated	allocated
		to the	to the
		share	share
		capital	premium
		account	account
		of the	of the
		Company	Company
L' D. F. / L. M.	4 2 44 A	(EUR)	(EUR)
Lázaro Ros Fernández-Matamoros	,	16.41	16,393.59
	6,566 class C shares	65.66	2 2 2 7 7 2
Bernardino Díaz-Andreu García		2.21	2,207.79
	887 class C shares	8.87	
Marco Comani		1.02	1,018.98
	409 class C shares	4.09	
Román Pané Oromi		3.40	3,396.60
	1,362 class C shares	13.62	
Soller Holdings Inc		2.04	2,037.96
	818 class C shares	8.18	
Gianfranco Eduardo Giacchetti Escudero	681 class A shares	6.81	6,803.19
	2,725 class C shares	27.25	
Juan Carlos Iglesias	170 class A shares	1.70	1,698.30
	681 class C shares	6.81	
David Torralba	170 class A shares	1.70	1,698.30
	681 class C shares	6.81	
Josep Oriol Piña Salomo	170 class A shares	1.70	1,698.30
	681 class C shares	6.81	
Abeiro Gestión S.L	340 class A shares	3.40	3,396.60
	1,362 class C shares	13.62	
Metisano Investments Limited	170 class A shares	1.70	1,698.30
	681 class C shares	6.81	
MOSOGA 92, S.L	247 class A shares	2. 4 7	2,467.53
	988 class C shares	9.88	ŕ
Fabrice Jean Hubert de Gaudemar	170 class A shares	1.70	1,698.30
,	681 class C shares	6.81	,
Edo Emile Friart	24 class A shares	0.24	239.76
	96 class C shares	0.96	
Jerome Nicolas Maillet		0.24	239.76
Jerenie - 1122-112 - 111111 - 11111 -	96 class C shares	0.96	
Javier Pujol Amat		1.53	1,528.47
junior rajor, what	133 Class / Csilal Cs	1.55	1,520.17

	614 class C shares	6.1 4	
Gerard Vendrell Ariste	102 class A shares	1.02	1,018.98
	409 class C shares	4.09	
Alex de Jesús Camps	68 class A shares	0.68	679.32
	273 class C shares	2.73	
Giorgio Minardi	170 class A shares	1.70	1,188.30
· ·	477 class C shares	4.77	
Gustav Adolf Wildpret O'Hep	170 class A shares	1.70	1,698.30
·	681 class C shares	6.81	
Grup Clausen, S.L	340 class A shares	3.40	3,396.60
·	1,943 class C shares	19. 4 3	
Emmsix Investments SL	7,125 class A shares	71.25	71,178.75
	28,503 class C shares	285.03	
Ricard Lozano	340 class A shares	3.40	3,396.60
	1,363 class C shares	13.63	
Aurora Ventura	170 class A shares	1.70	1,698.30
	682 class C shares	6.82	
Total	13,312 class A shares	133.12	132,476.88
	53,659 class C shares	536.59	

The aggregate amount of one hundred thirty three thousand one hundred forty six Euro and fifty nine cents (EUR 133,146.59) in cash is at the disposal of the Company.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions in which the share capital was increased by six hundred and sixty nine Euro and seventy one cents (EUR 669.71), the Shareholders resolve to hereby amend article 5.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

- " **5.1.** The share capital of the Company is seventeen thousand nive hundred thirty eight Euro and seventy seven cents (EUR 17,938.77), divided into:
 - one hundred six thousand two hundred seventy two (106,272) class A shares;
 - three hundred ninety thousand six hundred eighty five (390,685) class B-1 shares;
 - one hundred ninety five thousand three hundred forty two (195,342) class B-2 shares;
 - one hundred ninety five thousand three hundred forty one (195,341) class B-3 shares;
 - one hundred ninety five thousand three hundred forty one (195,341) class B-4 shares;
 - one hundred ninety five thousand three hundred forty one (195,341) class B-5 shares; and
 - five hundred fifteen thousand five hundred twenty-five (515,525) class C shares,,

with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and to hereby empower and authorize any manager of the Company and any employee of Arendt Services S.A. each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration in the shareholders' register of the Company of the newly issued shares as described in the above resolutions.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version.

At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le septième jour du mois de octobre, par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Alaeo Partnership S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163159 (la Société). La Société a été constituée le 16 août 2011 en vertu d'un acte passé devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, No. 2596 du 26 octobre 2011, et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte passé devant Maître Francis Kesseler daté du 30 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 13 mars 2013, numéro 608, page 29159.

A comparu:

Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, agissant en qualité de mandataire dûment autorisé de:

- 1. Carlos Muñoz Beraza, entrepreneur, né le 11 juillet 1969 à Murcia, Espagne, ayant son adresse professionnelle à Calle Antonio Maura 11-12, Madrid, Espagne;
- 2. Lázaro Ros Fernández-Matamoros, entrepreneur, né le 10 avril 1948 à Séville, Espagne, ayant son adresse professionnelle à Calle Francesc Vidal Sureda 62, Palma de Majorque, Espagne;
- 3. Bernardino Díaz-Andreu García, entrepreneur, né le 27 décembre 1970 à Madrid, Espagne, ayant son adresse professionnelle à Avenida de América 52, Madrid, Espagne;
- 4. Marco Comani, entrepreneur, né le 4 septembre 1968 à Rome, Italie, ayant son adresse professionnelle à Calle del Torrente de las Flores 51, 08024 Barcelone, Espagne;
- 5. Román Pané Oromi, entrepreneur, né le 23 février 1959 à Palma de Majorque, Espagne, ayant son adresse professionnelle à Calle Catellarnau 12, Palma de Majorque, Espagne;
- 6. Soller Holdings Inc., une société anonyme de droit panaméen, ayant son siège social à calle Alberto Navarro, Edificio Donando 51, el Cangrejo, Panama City, Panama, immatriculée au Registre National de Panama sous le numéro 279135;
- 7. Gianfranco Eduardo Giacchetti Escudero, entrepreneur, né le 8 juillet 1967 à Lima, Pérou, ayant son adresse professionnelle à Primera Avenida 3B, Torrelles de Llobregat, 08629 Barcelone, Espagne;
- 8. Juan Carlos Iglesias, entrepreneur, né le 1 ^{er} novembre 1970 à Madrid, Espagne, ayant son adresse professionnelle à Calle Doctor Fleming 21, 08017 Barcelone, Espagne;
- 9. David Torralba, entrepreneur, né le 16 mars 1979 à Barcelone, Espagne, ayant son adresse professionnelle à Calle Taquigraf Marti 6, Barcelone, Espagne;
- 10. Josep Oriol Piña Salomo, entrepreneur, né le 24 janvier 1972 à Sabadell (Barcelone), Espagne, ayant son adresse professionnelle à Calle Gracia 125, 08201 Barcelone, Espagne;
- 11. Abeiro Gestión S.L., une société à responsabilité limitée de droit espagnol, ayant son siège social à calle del General Rodrigo, 17, 2 ème Etage, 28003 Madrid, Espagne, immatriculée en Espagne au Registre de Commerce de Madrid sous le numéro B82246117:
- 12. Metisano Investments Limited, une société à responsabilité limitée de droit chypriote, ayant son siège social au 3 Chrysanthou Mylona Street, 3030 Limassol, Chypre, immatriculée au Registre des Sociétés de Chypre sous le numéro 167762;
- 13. MOSOGA 92, S.L., une société à responsabilité limitée de droit espagnol, ayant son siège social à calle del Barón de la Torre, 8-D, 28043 Madrid, Espagne, immatriculée en Espagne au Registre de Commerce de Madrid sous le numéro B83560714;
- 14. Fabrice Jean Hubert de Gaudemar, entrepreneur, né le 4 avril 1974 à Rueil-Malmaison, France, ayant son adresse professionnelle au 12 place Henri Bergson, 75008 Paris, France;
- 15. Edo Emile Friart, entrepreneur, né le 25 mars 1979 à Beauvais, France, ayant son adresse professionnelle au 4 rue du 8 mai 1945, 60790, Valdampierre, France;
- 16. Jerome Nicolas Maillet, entrepreneur, né le 10 décembre 1976 à Paris, France, ayant son adresse professionnelle au 32 rue des Abbesses, 75018 Paris, France;
- 17. Javier Pujol Amat, entrepreneur, né le 28 mai 1966 à Barcelone, Espagne, ayant son adresse professionnelle à Avenida Can Picanyol 24, 081173 Sant Cugat del Vallés, Barcelone, Espagne;
- 18. Gerard Vendrell Ariste, entrepreneur, né le 17 janvier 1976 à Lleida, Espagne, ayant son adresse professionnelle à Calle Ramón y Cajal 2, 25003 Lérida, Espagne;
- 19. Alex de Jesús Camps, entrepreneur, né le 11 mars 1972 à Barcelone, Espagne, ayant son adresse professionnelle à Carrer Saqués 36 Pimer Piso, 08021 Barcelone, Espagne;
- 20. Giorgio Minardi, entrepreneur, né le 20 avril 1962 à Johannesburg, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle à Via Cavenaghi 2, Milan, Italie;
- 21. Gustav Adolf Wildpret O'Hep, entrepreneur, né le 15 mars 1967 à Caracas, Vénézuela, ayant son adresse professionnelle à Calle Salvia 5, 2B Las Rozas, 28232 Madrid, Espagne;

- 22. Grup Clausen, S.L., une société à responsabilité limitée de droit espagnol, ayant son siège social à passeig Manel Girona, 59, 2 nd Floor, 08034 Barcelone, Espagne, immatriculée en Espagne au Registre de Commerce de Barcelone sous le numéro B63300891;
- 23. Emmsix Investments SL, une société à responsabilité limitée de droit espagnol, ayant son siège social au 143 11 Paseo de la Castellana, E-Madrid, Espagne, dont l'immatriculation de contribuable est B-85.541.381;
- 24. Ricard Lozano, Responsable Commercial, né le 6 avril 1978, en Espagne, dont l'adresse est 138 Ronda General Mitre, E-08006, Barcelone, Espagne; et
- 25. Aurora Ventura, Chief People Officer, né le 25 août 1966 à Barcelone, Espagne, dont l'adresse est 18 Ocenao Pacifico, E-Sant Cigat del Vallés, Barcelone, Espagne.

Les personnes et sociétés précitées de (1) à (25) sont les Associés et chacune un Associé.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des Associés et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter:

- I. que toutes les parts sociales de la Société sont dûment représentées à cette assemblée qui est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les résolutions qui suivent; et
 - II. que les Associés ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée, les Associés décident de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir connaissance des résolutions devant être adoptées à l'assemblée, dont les détails ont été communiqués à chacun d'entre eux au préalable.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de dix-sept mille deux cent soixante-neuf Euro et six centimes (EUR 17.269,06) d'un montant total de six cent soixante-neuf Euro et soixante et onze centimes (EUR 669,71) par l'émission de (i) treize mille trois cent douze (13.312) nouvelles parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe A) et cinquante-trois mille six cent cinquante-neuf (53.659) nouvelles parts sociales de classe C shares ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe C) aux Associés tels qu'identifiés dans le tableau ci-dessous (le Tableau).

Souscription et libération

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et la libération intégrale pou l'augmentation de capital tel que détaillé dans le Tableau, chaque Associé (tel qu'identifié dans la colonne 1 du Tableau) consentant ainsi:

- (i) de souscrire au nombre de parts sociales listé en face de son nom dans la colonne 2 du Tableau; et
- (ii) de payer l'intégralité desdites parts sociales par un apport en numéraire correspondant à la somme des montants tels que définis en face de son nom dans les colonnes 3 et 4 du Tableau:

Associés	Classe et nombre	Montant	Montant
	de parts sociales	alloué au	alloué au
	émises	compte	compte de
		de capital	prime
		social de	d'émission
		la Société	de la
		(EUR)	Société
			(EUR)
Lázaro Ros Fernández-Matamoros	1.641 parts sociales de classe A	16, 4 1	16.393,59
	6.566 parts sociales de classe C	65,66	
Bernardino Díaz-Andreu García	221 parts sociales de classe A	2,21	2.207,79
	887 parts sociales de classe C	8,87	
Marco Comani	102 parts sociales de classe A	1,02	1.018,98
	409 parts sociales de classe C	4,09	
Román Pané Oromi	340 parts sociales de classe A	3, 4 0	3.396,60
	1.362 parts sociales de classe C	13,62	
Soller Holdings Inc	204 parts sociales de classe A	2,04	2.037,96
C .	818 parts sociales de classe C	8,18	
Gianfranco Eduardo	681 parts sociales de classe A	6,81	6.803,19
	2.725 parts sociales de classe C	27,25	,
Juan Carlos Iglesias	170 parts sociales de classe A	1,70	1.698,30
Juni Cai 100 18:00:100	170 par as sociales de classe 71	1,70	,50,50

David Torralba	681 parts sociales de classe C 170 parts sociales de classe A	6,81 1,70	1.698,30
Josep Oriol Piña Salomo	681 parts sociales de classe C 170 parts sociales de classe A	6,81 1,70	1.698,30
Abeiro Gestión S.L.	681 parts sociales de classe C 340 parts sociales de classe A 1.362 parts sociales de classe C	6,81 3,40 13,62	3.396,60
Metisano Investments Limited	170 parts sociales de classe A 681 parts sociales de classe C	1,70 6,81	1.698,30
MOSOGA 92, S.L	247 parts sociales de classe A 988 parts sociales de classe C	2,47 9,88	2.467,53
Fabrice Jean Hubert de Gaudemar	170 parts sociales de classe A 681 parts sociales de classe C	1,70 6,81	1.698,30
Edo Emile Friart	24 parts sociales de classe A 96 parts sociales de classe C	0,24 0,96	239,76
Jerome Nicolas Maillet	24 parts sociales de classe A 96 parts sociales de classe C	0,24 0,96	239,76
Javier Pujol Amat	153 parts sociales de classe A 614 parts sociales de classe C	1,53 6,1 4	1.528,47
Gerard Vendrell Ariste	102 parts sociales de classe A 409 parts sociales de classe C	1,02 4,09	1.018,98
Alex de Jesús Camps	68 parts sociales de classe A 273 parts sociales de classe C	0,68 2,73	679,32
Giorgio Minardi	170 parts sociales de classe A 477 parts sociales de classe C	1,70 4,77	1.188,30
Gustav Adolf Wildpret O'Hep	170 parts sociales de classe A 681 parts sociales de classe C	1,70 6,81	1.698,30
Grup Clausen, S.L.	340 parts sociales de classe A 1.943 parts sociales de classe C	3, 4 0 19,43	3.396,60
Emmsix Investments SL	7.125 parts sociales de classe A 28.503 parts sociales de classe C	71,25 285,03	71.178,75
Ricard Lozano	340 parts sociales de classe A 1.363 parts sociales de classe C	3, 4 0 13,63	3.396,60
Aurora Ventura	170 parts sociales de classe A 682 parts sociales de classe C	1,70 6,82	1.698,30
Total	13.312 parts sociales de classe A 53.659 parts sociales de classe C	133,12 536,59	132.476,88

Le montant total de cent trente-trois mille cent quarante-six Euro et cinquante-neuf centimes (EUR 133.146,59) est à la disposition de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes par lesquelles le capital social a été augmenté de six cent soixante-neuf Euro et soixante et onze centimes (EUR 669,71), le Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

- « **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à dix-sept mille neuf cent trente-huit euros et soixante-dix-sept centimes d'euro (EUR 17.938,77), se composant de:
 - cent six mille deux cent soizante-douze (106,272) parts sociales de classe A;
 - trois cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-cinq (390.685) parts sociales de classe B-1;
 - cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quarante-deux (195.342) parts sociales de classe B-2;
 - cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quarante et une (195.341) parts sociales de classe B-3;
 - cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quarante et une (195.341) parts sociales de classe B-4;
 - cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quarante et une (195.341) parts sociales de classe B-5; et
- cinq cent quinze mille cinq cent vingt-cinq (515,525) parts sociales de classe C, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.»

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et par la présente de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Arendt Services S.A.,

chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des associés de la Société des parts sociales nouvellement émises telle que mentionnée dans les résolutions ci-dessus.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13287. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014078863/380.

(140093277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Ensign French Industrial Investment Co. I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 187.623.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty third day of May.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Warwick European Credit Opportunities Fund LP, a limited partnership having its registered office at 94 Solaris Avenue, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-1108, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number 58704,

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, with professional address in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

- **Art. 1.** There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").
- **Art. 2.** The objects of the Company are to invest in a portfolio of domestic or foreign securities or similar instruments, including but not limited to shares (preferred and common), warrants, options and other equity securities, debt securities, bonds, notes, certificates of deposit, rights or participations in senior or mezzanine or other loans, and in financial instruments, financial derivatives agreements and other debt instruments or securities, trade receivables and other forms of claims, obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) (individually and collectively, "Investments"); to enter into any agreements relating to such portfolio and to grant pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law to Luxembourg or foreign entities; and to do all things relating thereto as permitted under Luxembourg laws.

The Company may in addition establish, acquire, manage, develop and dispose of Investments and other assets of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, Investments and other assets, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any Investments or other assets, including without limitation, any assets (including derivatives) representing ownership rights,

claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these Investments or the assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever; and (vii) enter into all necessary agreements, including, but not limited to underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other voting agreements, financial derivative agreements, bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, indemnity agreements, guarantees, credit insurance agreements and any agreements creating any kind of security interest. The enumeration above is enunciatively and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates as well as classes thereof.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private issue of bonds and debentures and provide security in relation thereto. The Company's object is also, in any form whatsoever, the purchase and the sale, the renting and the administration, either directly or indirectly through subsidiaries or branches or otherwise, of movable and real estate property located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

- Art. 3. The Company is incorporated under the name of "Ensign French Industrial Investment Co. I S.à r.l.".
- Art. 4. The Company has its registered office in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, each with a par value of one euro (EUR 1.-) per share, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three-quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

There may be managers of the category A (the "Managers A", each individually a "Manager A") and managers of the category B (the "Managers", each individually a "Manager B").

Managers may approve any decision by unanimous circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. No resolution can be passed without the approval of at least a Manager A, if applicable. The chairman of the board must be a Manager A, if applicable. In case of equality of votes, the chairman of the board, if any, shall have a casting vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the individual signature of the sole manager or, if several managers have been appointed, by the joint signature of two managers (at least one of whom must be a Manager A, if applicable).

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "1915 Law").

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2014.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares representing the entire share capital of the Company have been subscribed by Warwick European Credit Opportunities Fund LP, prenamed and have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand one hundred fifty euro (EUR 1,150.-).

Resolutions taken by the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) The following person is appointed Manager A of the Company for an unlimited duration:
- Mr. Marc LIESCH, manager of companies, born in Luxembourg, on 22 July 1954, with professional address at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
 - 2) The following persons are appointed Managers B of the Company for an unlimited duration:
- Mr. Timothy Guy Powle SWEETING, manager of companies, born on 23 August 1963 in Singapore, with professional address at 10 Market Street, PO Box 735, Grand Cayman KY1-9006, Cayman Islands;
- Mr. Peter A. HEAPS, manager of companies, born on 05 June 1962 in Preston, UK, with professional address at 5 Beach Lane, 2283 West Bay Road, PO Box 30872, Grand Cayman KY1-1204, Cayman Islands;
- Mr. Ralph WOODFORD, manager of companies, born on 17 August 1969 in Glasgow, UK, with professional address at ICG Management Ltd, Landmark Square, 1 st Floor, 64 Earth Close, PO Box 715, Grand Cayman KY1-1107, Cayman Islands.
 - 3) The Company shall have its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document. After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois mai.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Warwick European Credit Opportunities Fund LP, un limited partnership ayant son siège social au 94 Solaris Avenue, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-1108, Cayman Islands, enregistrée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, sous le numéro 58704,

ici représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

- **Art. 1** er. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).
- Art. 2. L'objet de la Société est d'investir dans un portefeuille comprenant des titres, nationaux ou étrangers, ou d'autres instruments, incluant mais non limités aux actions (préférentielles et communes), warrants, options et autres titres de capital, titres de dettes, des obligations cotées et non cotées, des droits ou des participations dans des prêts prioritaires ou mezzanine ou dans d'autres prêts, et dans des instruments financiers, des contrats sur des produits dérivés et autres instruments similaires d'endettement, des créances commerciales et autres formes de créances, des dettes, des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques) (individuellement et collectivement, «Investissements»), de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi et accordés à des entités luxembourgeoises ou étrangères; et de faire toutes choses relatives au présent objet permises par les lois luxembourgeoises.

La Société pourra de plus créer, acquérir, administrer, développer et céder des Investissements et tous autres actifs de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous Investissements et autres actifs, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La Société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous Investissements ou autres actifs, incluant sans limitation, tous Investissements (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces Investissements ou actifs; (iii) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle a un intérêt ou une participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; (vi) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit; et (vii) conclure tous les contrats nécessaires, et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres pactes de votation, contrats sur des produits dérivés, des contrats bancaires, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'indemnisation, des garanties, des contrats d'assurance-crédit et tout contrat portant création de garanties de quelque nature que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux, de même que différentes classes de tels instruments.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et fournir les sécurités y relatives.

L'objet de la Société est également, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition et la vente, la location et l'administration, soit directement soit indirectement à travers des filiales ou succursales ou d'une autre manière, de tout bien mobilier ou immobilier situé au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

- Art. 3. La Société prend la dénomination de «Ensign French Industrial Investment Co. I S.à r.l.».
- Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des évènements extraordinaires (tels que des évènements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués ad nutum par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Il peut y avoir des gérants de la catégorie A (les "Gérants A", chacun individuellement un "Gérant A") et des gérants de la catégorie B (les "Gérants B", chacun individuellement un "Gérant B").

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Aucune décision ne peut être prise sans l'accord d'au moins un Gérant A, le cas échéant. Le président du conseil doit être un Gérant A, le cas échéant. En cas d'égalité de voix, la voix du président du Conseil, le cas échéant sera prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, signature conjointe de deux gérants (dont un au moins doit être un Gérant A, le cas échéant).

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi de 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toute modification aux statuts sera décidée par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

- Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 11.** A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés délibérant aux mêmes conditions de majorité que celles exigées pour la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il y a lieu de s'en référer à la Loi de 1915.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par Warwick European Credit Opportunities Fund LP, préqualifié et ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

Décisions de l'associé unique

Et à l'instant l'associé, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Marc LIESCH, gérant de sociétés, né à Luxembourg, le 22 juillet 1954, avec adresse professionnelle au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

- 2) Sont nommés gérants B de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Timothy Guy Powle SWEETING, gérant de sociétés, né le 23 août 1963 à Singapour, avec adresse professionnelle au 10 Market Street, PO Box 735, Grand Cayman KY1-9006, Cayman Islands;
- Monsieur Peter A. HEAPS, gérant de sociétés, né le 5 juin 1962 à Preston, GB, avec adresse professionnelle au 5 Beach Lane, 2283 West Bay Road, PO Box 30872, Grand Cayman KY1-1204, Cayman Islands;
- Monsieur Ralph WOODFORD, gérant de sociétés, né le 17 août 1969 à Glasgow, GB, avec adresse professionnelle chez ICG Management Ltd, Landmark Square, 1 st Floor, 64 Earth Close, PO Box 715, Grand Cayman KY1-1107, Cayman Islands.
 - 3) Le siège social de la Société est établi au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 mai 2014. Relation GRE/2014/2174. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 6 juin 2014.

Référence de publication: 2014081515/388.

(140096454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Broad Street Loan Partners 2013 Onshore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 178.062.

Constituée par devant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juin 2013, acte publié au Mémorial C no 1865

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Broad Street Loan Partners 2013 Onshore S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2014079792/14.

(140094249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Cucina Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.400,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 143.069.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 novembre 2008, acte publié au Mémorial C no 2931

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cucina Holdings S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2014079836/14.

(140094248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck